



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2023

No 30-2023 – Séance du 28 novembre 2023

**Restaurant « Le Petit » route des Deux-Villages 74, St-Légier-La Chiésaz
Dégâts d'eau du 22 janvier 2023**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la fin de semaine du 21 et 22 janvier 2023, alors que le restaurant était fermé, un important dégât d'eau a eu lieu dans le galetas surplombant le 1^{er} étage et la salle à manger du restaurant « Le Petit ». En effet, le système de ventilation, raccordé à l'eau chaude sanitaire du bâtiment, a provoqué une fuite ayant vraisemblablement duré plusieurs heures.

Notre service des bâtiments a été rapidement informé et a pu prendre les mesures d'urgence adéquates.

Toutefois, le mal était fait, le restaurateur n'a pu rouvrir son enseigne avant début mai.

La Municipalité, au vu de l'ampleur des dégâts, a estimé judicieux de profiter des travaux afin d'améliorer quelque peu l'isolation acoustique de la salle à manger, de rénover la partie « véranda » non touchée par les dégâts et de rénover et isoler le plancher entre le galetas et le 1^{er} étage du restaurant, trouvé dans un état de vétusté très marqué et potentiellement dangereux.

Financement

Coûts des travaux	CHF 93'049.35
Prise en charge par notre assureur	CHF 54'524.20
Plus-value apportée au restaurant	CHF 38'525.15

La franchise de CHF 1'000.- sera déduite de la participation de notre assureur.

Ces montants sont comptabilisés dans les comptes 2023 (35112.3141.00).

Le tableau ci-dessous donne tous les détails des coûts et travaux engagés soit :

Libellé	Récapitulatif des dégâts		
	Montants payés	Montants pris en charge par notre assurance	Plus-value / divers
Assèchement	5 391.90	5 391.90	
Commune de BSTL - heures service bâtiment 27 heures à 50.--	1 350.00	577.45	772.55
Consommation électrique assèchement 2680 kWh	903.05	903.05	
Benne pour évacuation des déchets	342.50	342.50	
Démontage faux plafond - plafond - caissons techniques - acoustique	26 406.30	13 266.40	13 139.90
Dépose des luminaires	319.20		319.20
Remplacement lustrerie	9 355.20	7 800.00	1 555.20
Nettoyage après travaux	1 389.30	1 389.30	
Matériel nettoyage	92.20	92.20	
Travaux de menuiserie	28 307.85	22 438.20	5 869.65
Dépose et repose des radiateurs	1 723.20	1 723.20	
Réfection installation de ventilation	16 868.65		16 868.65
Prélèvement analyse amiante	600.00	600.00	
TOTAL	93 049.35	54 524.20	38 525.15

Les loyers de fin janvier à fin avril ont été payés par notre assurance " perte de revenus locatifs".

Détail des plus-values validées par la Municipalité :

Panneaux acoustiques	6 550.00
Réfection (fenêtres en bois)	1 815.00
Réfection (fenêtres de toit)	1 470.00
Travaux de peinture supplémentaires (cuisine, salle à manger, bar)	9 230.00
Réfection complète et modernisation de la ventilation	<u>16 870.00</u>
Plus-value à charge de la commune (arrondi)	<u>35 935.00</u>

Nous vous remercions de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner



Blonay, le 7 novembre 2023

Délégation municipale : M. Gérald Gygli, municipal

Copie : Administration générale – Bureau du Conseil